

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 5

Artikel: Les fédérations professionnelles d'Allemagne [fin]
Autor: E.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'abbé Savoie, qui est un homme remuant, a fondé des organisations syndicales catholiques. Messieurs les chefs de ces organisations ont réussi, par-ci par-là, à soutirer à la F.O.M.H. un ou deux membres, ce qui n'est pas difficile quand on sait quelle puissante influence l'Eglise a sur les fidèles.

Mais les quelques membres de ces organisations catholiques sont obligés de travailler dans des ateliers où tous leurs collègues sont généralement syndiqués à la F.O.M.H. Ceux-ci n'entendent pas avoir lutté et conquis des avantages grâce à leur syndicat, et tolérer à leurs côtés des collègues dissidents. Ils ont plus d'une fois donné à choisir au patron entre eux et les dissidents.

Les dissidents évincés par ce moyen, mais soutenus sans doute par leur organisation, intentent procès à la F.O.M.H. Ils estiment que la sorte de boycott dont ils sont l'objet est contraire aux bonnes mœurs et à la Constitution fédérale.

Or, à ce propos, le Tribunal fédéral vient de rendre un jugement, il y a quelques mois, sur lequel il vaut la peine d'attirer l'attention des syndicats.

Dans la cause Joder contre F.O.M.H., Bienne, se fondant sur l'art. 2 des statuts de la F.O.M.H., qui prévoit « la suppression de la domination de classe et la reprise de la production par les ouvriers », le Tribunal fédéral conclut que la F.O.M.H. n'est pas neutre en politique, que, par conséquent, elle ne saurait, par des mesures de coercition, obliger qui que ce soit à entrer chez elle. Il condamne ainsi la F.O.M.H., qui devra payer des dommages-intérêts à l'ouvrier boycotté.

Ce jugement est évidemment tendancieux, mais il est là, et l'on se demande si la F.O.M.H. a été bien inspirée en introduisant une formule aussi précise dans ses statuts. L'Union syndicale suisse a d'ailleurs quelque chose d'analogue dans les siens.

Ces formules, plus elles sont précises, plus elles sont sujettes à erreur, et plus aussi elles offrent le flanc à l'adversaire. Etant donnée l'évolution économique et sociale actuelle, on peut dire que cette phrase « la reprise de la production par les ouvriers » exprime un esprit corporatif étroit qui ne correspond plus aux événements. La socialisation de la production se conçoit plutôt comme une organisation mondiale des industries sous le contrôle de l'Etat que comme une dictature ouvrière.

Mais à quoi bon préciser une chose dont les contours manquent de précision pour les esprits les plus clairvoyants. Ces formules sont de véritables souricières.

Ne suffirait-il pas, par exemple, de prévoir comme but lointain et idéal du syndicat: l'établissement d'une économie mondiale organisée démocratiquement et où régneront l'ordre et l'équité.

Chaque génération, s'inspirant de l'évolution, saura bien s'orienter et trouver la voie qui mène à un tel but. Elle le fera d'autant plus aisément qu'elle n'aura pas commencé par enfermer sa pensée dans la camisole de force que représente une formule trop collante qu'on érige en dogme.

Ch. Naine.

Note de la rédaction. L'Union syndicale a en effet une disposition analogue; elle est même plus rigide encore, puisqu'elle déclare: « Les fédérations syndicales suisses se plaçant sur le terrain de la lutte de classe, forment l'Union syndicale suisse et la centrale nationale ». Cette expression: « lutte de classe » a été introduite en son temps pour donner satisfaction à ceux que fascinaient les fortes expressions. Elle n'a rien changé aux faits. Sans elle, les fédérations affiliées n'en auraient pas moins défendu les intérêts économiques de leurs membres, tout comme les organisations patronales et la Ligue des paysans le font pour leurs associés. Ces groupements adverses pratiquent avec énergie la lutte

de classe sans la reconnaître naïvement et explicitement dans les statuts de leur associations.

Combien il eût été plus adroit de dire comme la proposition en avait faite au congrès de Berne: « Les fédérations syndicales se plaçant sur le terrain du *mouvement ouvrier moderne*, forment... etc. ». Cette formule imprécise n'eût évidemment pas donné autant de satisfaction à l'abbé Savoie, ni de mauvais prétextes à certain groupement patronal de la région horlogère et à tant d'autres adversaires du mouvement ouvrier. Nous sommes donc pleinement d'accord avec notre ami Naine. La question mérite d'être reprise en temps et lieu.



Les fédérations professionnelles d'Allemagne

(Suite et fin.)

Nous donnons encore quelques renseignements susceptibles d'intéresser les lecteurs, sur les différentes tendances.

Tendance des syndicats libres. La part du lion de toutes les luttes et tous les mouvements revient aux syndicats libres. L'Union générale des syndicats allemands englobait en 1922 49 fédérations nationales, en 1923 seulement 44 et plus que 41 au commencement de l'année 1924. Cette diminution ne doit toutefois absolument pas être attribuée à des démissions, mais à la fusion en fédérations d'industrie. Des pourparlers en vue de la réalisation d'autres fusions ont lieu constamment. N'omettons pas de citer ici la *fondation d'une banque syndicale* (en mars 1924) en commun avec l'Union générale libre des employés et l'Union générale des fonctionnaires allemands. En outre, en mars 1924, il fut fondé en commun avec l'Union des employés et l'Union des fonctionnaires la *Société anonyme de prévoyance des logements*, avec un capital-actions d'environ 50,000 marks. Cette société fut créée en vue de procurer des logements sains et bien aménagés pour les fonctionnaires, employés et ouvriers.

Les fédérations d'employés et de fonctionnaires se rattachant à la tendance des syndicats libres ont déjà été citées. L'Union générale des fonctionnaires allemands (fondée en 1922), après des débats sur le droit de grève des fonctionnaires, revendiqua le droit de grève (lors de la grève des fonctionnaires de chemins de fer, en février 1922). Le § 3 des statuts dit entre autres:

« L'Union et toutes les fédérations qui lui sont affiliées se placent au point de vue de la liberté illimitée de coalition. C'est pourquoi elles considèrent le refus de travailler, lorsque toutes les possibilités de négociations sont épuisées, comme moyen syndical de défense. »

Les syndicats chrétiens possèdent également leur *Banque populaire S.A.* Ces syndicats ont connu, dans une plus faible mesure, les mêmes misères que les syndicats libres, à cause qu'ils se recrutent principalement parmi les régions occupées. Cependant, ils communiquent toujours leur effectif et autres renseignements, ce qui n'est pas toujours le cas en Suisse chez leurs camarades de mêmes tendances. Tandis que les syndicats libres ont à se défendre dans leurs propres rangs contre les tentatives de noyautage venant de la gauche, les chrétiens de la droite sont tourmentés par les pacifistes économiques. Ils eurent à plusieurs reprises des querelles avec ces derniers. Il semble que les évangélistes veulent aussi venir à leur secours.

Nous citons ci-après un passage paru le 24 juillet 1924 dans le journal *Der Deutsche*. Il ne manque pas d'ironie:

« On sait qu'il est fait de Suisse, depuis un certain temps, des tentatives pour provoquer une scission en Allemagne dans le mouvement syndical et ouvrier chrétien-national et de former des syndicats soi-disant « évangéliques ».

Ceux qui semblent devoir subir les conséquences de tels efforts de scission et de badinage confessionnel en matière syndicale sont en première ligne les sociétés évangéliques d'ouvriers de l'Ouest. Celles-ci sont sollicitées par les propagandistes suisses et leurs mandataires d'Allemagne de se réunir en « syndicats évangéliques ». Les efforts déployés ont déjà produit effectivement çà et là une certaine confusion. En face des tendances manifestées par les Suisses, il est bon d'affirmer que ceux qui entreprennent, pour des raisons d'ordre confessionnel, dans le moment actuel qui est si critique pour les ouvriers allemands — que l'on pense un peu à l'exécution du plan Dawes et à ses conséquences — de nuire au mouvement syndical chrétien national en fondant de nouvelles associations ouvrières religieuses, agissent d'une façon irresponsable et doivent être combattus avec la dernière énergie. Les syndiqués évangéliques militants s'opposent heureusement ouvertement à ces agissements préjudiciables d'éléments étrangers qui portent atteinte à la classe ouvrière allemande. »

Quelle idée vient-il à Heinrich Heine quand il entend comme on s'escrime à rendre responsable les étrangers de tout ce qui arrive de malheureux dans le pays. Jusqu'à maintenant, nous avons cru chez nous que c'était une spécialité de nos bons vieux Suisses de compromettre tout ce qui était nouveau et désagréable en prétendant que cela est « importé de l'étranger ». Mais, à ce qui paraît, il en est exactement de même à l'étranger et cela non de la part de bons vieux bourgeois, mais bien de purs « syndiqués ». Nos bourgeois sont donc surpassés, nous croyons même que Heine a trouvé sa documentation non pas en Suisse, mais dans son propre pays. Mais alors ce moyen de lutte si apprécié de nos bourgeois serait une méthode importée ! Ce qui ne manque pas d'ironie, c'est que précisément ceux qui, par leur organisation confessionnelle séparée ont commencé de scinder le mouvement ouvrier, soient maintenant ceux qui se fâchent des tendances de scission et les appellent des « badinages confessionnels en matière syndicale ».

Appartiennent à la tendance chrétienne *l'Union générale des syndicats des employés d'Allemagne*, comprenant 12 fédérations, et *l'Union générale des syndicats des fonctionnaires et employés d'Etat*.

La tendance nationale libérale (sociétés d'artisans Hirsch-Dunker) a comme pilier du côté des employés *l'Union syndicale des employés d'Allemagne* et comme pilier du côté des fonctionnaires elle passe en revue le *Cercle des fédérations allemandes de fonctionnaires*.

La tendance pacifique économique (jaune) comprend *l'Union allemande des fédérations d'employés*, laquelle a augmenté son effectif d'environ 5000 membres à 53,000, et *l'Union allemande des fonctionnaires*.

Les effectifs indiqués par la **tendance communiste syndicaliste** ne sont pas sûrs, car ces organisations ne communiquent pas leur nombre de membres. Pour obtenir des informations, il fallut recourir à d'autres moyens. Les employés et les fonctionnaires se rattachant à cette tendance ne sont pas du tout compris dans le chiffre indiqué dans le tableau; cependant, le *Syndicat libre des employés* s'est joint entre temps aux communistes.

Une nouvelle tendance se forma encore en 1923, notamment *l'Union des syndicats populaires de lutte*. Il doit englober les mineurs, les ouvriers du commerce, les

contremaîtres, les techniciens, les ingénieurs et employés.

A part ces tendances, il y a encore comme fédérations centrales la *Société des employés dirigeants du commerce et de l'industrie* (Vela), qui compte 21,000 membres, et *l'Union des syndicats professionnels* (Adfa), avec 49,000 membres.

Comme l'on peut s'en rendre compte d'après la récapitulation reproduite au début, la plupart des employés (plus d'un million) n'appartiennent à aucune de ces tendances. Mais, par contre, il y a parmi ceux-ci des organisations verticales et horizontales; verticales sont celles qui englobent tous les fonctionnaires d'une administration depuis le bas jusqu'en haut de l'échelle, et horizontales sont celles qui sont formées par l'union des fédérations avec des membres de professions similaires ayant les mêmes conditions de développement et de salaire.

Le tableau démontre en outre que la tendance des syndicats libres comprend moins de fonctionnaires et d'employés que les autres tendances. Ainsi, la tendance libérale nationale (Hirsch-Dunker) a même bien plus d'employés et fonctionnaires que d'ouvriers. Par contre, la tendance pacifique économique (jaune) a trouvé moins de partisans parmi les employés et fonctionnaires.

Mais le rapport montre aussi que, en ce qui concerne les conditions d'organisation, bien des choses sont encore en voie de s'accomplir, comme partout ailleurs. Plusieurs associations se disloquent, des parties de celles-ci se ressoudent, modifient leurs tendances, leur but et leurs méthodes de lutte. Etant donné que nous vivons à une époque où tout marche en vitesse, il est possible que dans quelques années déjà, la situation soit tout à fait modifiée.

E. L.



Les revenus du salaire et du capital

La comparaison des revenus de diverses classes de rendement avec un revenu moyen de fr. 5000 est donnée ci-dessous. Le tableau se base sur des renseignements fournis par l'Annuaire financier suisse. Les dividendes indiqués ne le sont pas dans leur valeur *nominale*, mais *effective* (dissimulés et non dissimulés). Dans le calcul des dividendes effectifs nous n'avons calculé les actions de bénéfices qu'à leur *valeur nominale* et non pas à leur valeur réalisable en bourse. De fait, les gains de certaines années étaient ainsi supérieurs. C'est le cas par exemple pour les revenus de capitaux provenant d'actions Sandoz. Les rentes des actions aluminium sous 5 sont calculées pleinement avec 58 %, car nous avons mis à la base des calculs de la valeur de réalisation les nouvelles actions distribuées en 1924. Il y a de plus à observer dans l'analyse des tableaux que le carré de comparaison 1914 correspond à un *salaire alors relativement élevé pour l'époque*. Le carré de comparaison doit se réduire de beaucoup pour 1924, si l'on veut, par exemple, comparer un 1924^{me} de revenu de salaire avec un revenu du capital pour la période de 1914—1924, parce que la force d'achat de fr. 5000 est inférieure en 1924 à celle qu'ils avaient en 1915. La différence entre le revenu du travail et du capital est donc plus forte qu'elle n'apparaît. Le carré de comparaison est égal à un *revenu d'un très haut salaire d'ouvrier* d'après-guerre; pour la période précédente, il représente un *revenu d'un fonctionnaire*. Il est évident qu'un revenu Sandoz représente le pourcentage le plus élevé d'un revenu capitaliste. On ne peut donc pas le généraliser, bien qu'il y ait beaucoup d'autres entreprises d'un rendement pareil. L'injustice scandaleuse du régime capitaliste, s'accusant même dans le profit, n'en est que mieux établie.